



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant

Question écrite n° 12886

Texte de la question

M Gerard Chasseguet appelle l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur la degradation persistante du debat engage a propos du rapport constant. Les propositions faites par le Gouvernement ayant conduit la commission tripartite au bord de la rupture, il lui demande de bien vouloir ajourner l'actuel debat et d'engager de nouvelles negociations avec les representants des associations d'anciens combattants et victimes de guerre afin de regler ce contentieux le plus rapidement possible.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre a preside le 19 janvier 1989 une commission qui reunissait les representants des associations, du Parlement et de l'administration, notamment les ministeres du budget et de la fonction publique, dans le but de trouver une indexation qui soit plus profitable aux pensionnes de guerre. La commission de concertation s'est de nouveau reunie les 8 et 22 mars en presence de M Charasse, ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, et de M Andre Meric, secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre. A l'issue de la derniere reunion, les associations d'anciens combattants n'ont pas accepte les propositions gouvernementales qui permettaient une revalorisation automatique et systematique des pensions militaires d'invalidite quand les traitements de la fonction publique augmentent, et une revalorisation annuelle en prenant pour reference l'evolution de l'indice moyen des traitements bruts de la fonction publique calculee pour l'ensemble des categories par l'INSEE Cette mesure permettrait de prendre en compte globalement les variations categorielles dont les pensions militaires ne beneficent pas actuellement en application de l'article L 8 bis. Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre a assure les presidents d'associations d'anciens combattants que le Gouvernement ne cherche nullement a supprimer le rapport constant mais, au contraire, a etablir un systeme plus clair et plus equitable, et il leur a propose de poursuivre la concertation sur le mode d'indexation des pensions militaires d'invalidite. Il a souhaite que les associations et les anciens combattants mesurent l'effort important qu'est dispose a faire le Gouvernement, en proposant l'application d'un nouveau systeme. Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre a indique que le Gouvernement etait evidemment dispose a examiner toutes propositions. Un groupe de travail restreint charge d'approfondir le dispositif expose et les autres suggestions a ete constitue avant de reunir a nouveau la commission tripartite de concertation. Actuellement, ce groupe de travail poursuit les travaux sans qu'il soit possible d'en prejuger le delai d'achevement. En outre, le Gouvernement a accepte le principe d'une commission de controle tripartite, qui puisse s'assurer chaque annee du bilan des evolutions constatees et du respect du rapport constant.

Données clés

Auteur : [M. Chasseguet Gerard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12886

Rubrique : Pensions militaires d'invalidite et des victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2204